

L'assemblée de ce jour, légalement convoquée par le Journal officiel no 10 du 12 mars 2014, ainsi que par tous ménages, se déroule selon l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 juillet 2013.
  2. Voter le budget communal 2014 :
    - a) Fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ;
    - b) Budget de fonctionnement ;
    - c) Budget des investissements :  
Fr. 70'000.– pour la réfection des abris de la protection civile, voter le crédit nécessaire, sous réserve d'un prélèvement dans le fonds, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider.
  3. Divers.
- 

M. le Président salue les personnes présentes. Il rappelle que l'assemblée communale est enregistrée et que les personnes qui prennent la parole, doivent décliner leur identité, afin de faciliter le travail de la secrétaire lors de l'établissement du procès-verbal. Il rappelle l'article 20 du règlement d'organisation de la commune de Coeuve.

Le bureau est formé comme suit :

Scrutateurs : Bernadette Plomb et Michel Bernard

17 personnes participent à l'assemblée.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour.

André Chavanne demande si la commune a respecté le délai légal pour la convocation de l'assemblée communale de ce soir. Il requête que les convocations des assemblées communales soient établies plus tôt.

M. le Président et Benoît Bleyaert confirment que le délai légal de sept jours pour la convocation de l'assemblée ordinaire de ce soir a été respecté, autant lors de la parution dans le journal officiel que pour la distribution de la publication officielle.

Soumis au vote à mains levées, l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président donne lecture du point 1, de l'ordre du jour :

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 juillet 2013**

M. le Président rappelle que le procès-verbal n'est plus lu en assemblée. Pendant le délai légal, aucune demande d'ajout ou de modification n'a été sollicitée.

Soumis au vote à mains levées le point 1 de l'ordre du jour, l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 juillet 2013, est approuvée à la majorité évidente.

M. le Président donne lecture du point 2 de l'ordre du jour :

**2. Voter le budget communal 2014 :**

- a. Fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ;
- b. Budget de fonctionnement ;
- c. Budget des investissements :

Fr. 70'000.– pour la réfection des abris de la protection civile, voter le crédit nécessaire, sous réserve d'un prélèvement dans le fonds, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider.

Avant de passer au vote de l'entrée en matière, M. le Président propose de voter une seule entrée en matière pour la totalité du point 2, soit le 2a, 2b et 2c. Personne ne s'oppose à cette manière de faire. M. le Président cède la parole à M. le Maire pour commenter le point 2 de l'ordre du jour.

M. le Maire explique que l'entrée en matière sera globale pour les trois points. Il précise que des communes ont revus leur quotité d'impôt à la hausse et que le Conseil s'est posé la question sur une éventuelle augmentation. Benoît Bleyaert souligne que la quotité pour la commune de Coeuve est déjà à 2.25 et que même en l'augmentant d'un demi-dixième, le budget ne serait pas équilibré. Il précise que comme la plupart des communes jurassiennes, le problème majeur lors de l'établissement du budget est la répartition des charges entre communes et canton. Les citoyens ont pu lire ces derniers temps dans la presse, qu'une discussion s'est engagée entre le canton et les communes sur la procédure de répartition des charges. Benoît Bleyaert rappelle que le 80% des charges communales sont « liées » et donc que la commune les subit. Il précise que l'établissement d'un budget est un travail de « fourmi » et que la commune peut agir uniquement sur cette faible marge de 20%. Benoît Bleyaert explique que le service des communes souhaite que le budget de l'année suivante, soit voté avant la fin de l'année en cours. Il souligne que cette demande est paradoxale car la commune depuis le début de l'année, continu à recevoir des informations relatives aux finances budgétaires valables pour l'année 2014. Le canton souhaite que les communes aient une vision financière sur du moyen ou du long terme, ce que le Conseil communal approuve, mais au niveau du canton il n'y a pas assez de recul pour que les communes effectuent cet exercice. Il devient difficile pour les communes de maintenir un équilibre et raison pour laquelle, les communes vont s'atteler avec le canton, à l'engagement de cette discussion sur les charges liées. Il précise que certaines interventions, par exemple la recapitalisation de la caisse de pension ou les modifications au niveau des taxations, ont une influence sur le budget de fonctionnement communal et sur la vie financière d'une commune. Au niveau des taxes communales pour 2014, M. le Maire explique qu'il n'y a aucun changement, mais informe qu'au niveau du prix de l'eau, les taxes sont en-dessous de ce qui serait nécessaire pour assurer l'entretien et les travaux urgents à réaliser dans le cadre du dossier « PGEE - plan général d'évacuation d'eau ». Une information, sur l'augmentation du prix de l'eau, sera communiquée dans le courant de cette année. Il précise que le canton a rappelé que les travaux liés au dossier « PGEE » doivent être entamés. Le Conseil communal ne souhaite pas que le prix de l'eau soit augmenté par tranche de 5 centimes. Benoît Bleyaert rappelle que la discussion n'est pas à l'ordre du jour de l'assemblée de ce soir, mais que ça sera le cas lors d'une prochaine assemblée. Concernant le budget de fonctionnement avec un excédent de charges budgétisé de Fr. 150'400.–, le Conseil a examiné la situation financière d'autres communes et a constaté que la situation n'est pas plus favorable chez les autres. Benoît Bleyaert explique que le Conseil est conscient de proposer un budget avec un excédent de charges, mais souligne qu'en fin d'année toutes les factures et les intérêts des dettes sont honorés, ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes jurassiennes. Il confirme que la fortune communale baisse et que le Conseil attend du « positif » sur cette discussion entre le canton et les communes. Pour le budget d'investissement, l'idée globale est que les abris PC qui sont volumineux et insalubre, et dont les locaux sont utilisés par des sociétés locales ou comme entrepôt, soient réfectionnés pour être vivables et être loués. Le projet du Conseil est d'utiliser le fond communal lié à ses abris pour financer la réfection. Il rappelle que depuis peu, la contribution est facturée par le canton, mais que pour le moment ce fond est encore affecté aux communes. Benoît Bleyaert précise que le projet sera présenté plus en détail.

Soumise au vote à mains levées, l'entrée en matière des points 2a, 2b et 2c est approuvée à l'unanimité.

M. le Président lit le document lié aux taxes communales 2014 et à la quotité d'impôt 2014.

M. le Président ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 2a de l'ordre du jour, soit « fixer la quotité d'impôt et les taxes communales », qui est approuvé à l'unanimité.

M. le Président donne lecture du point 2b de l'ordre du jour, soit le budget de fonctionnement. Avant de céder la parole à la caissière communale, M. le Président propose que soit lu uniquement les chiffres en gras. Personne ne s'oppose à cette manière de faire. M. le Président cède la parole à la caissière, Marie-Thérèse Trouillat.

La caissière commence la lecture du budget de fonctionnement 2014.

A la fin de la lecture du chapitre 1, Michel Bernard demande des précisions au niveau des charges sociales sur le montant de recapitalisation de Fr. 27'200.—.

Marie-Thérèse Trouillat répond que la caisse de pension a demandé en 2013, une participation de recapitalisation auprès de tous ses affiliés. La commune, la même année, a effectué une provision et donc celle-ci s'affiche dans les produits du budget 2014.

Michel Bernard précise que la commune de Courtedoux a refusé d'entrer dans la caisse de pension et ne payera pas cette recapitalisation. Il demande si la commune de Coeuve ne peut pas suivre la même procédure.

Benoît Bleyaert répond que les citoyens ont pu voir dans la presse que la commune de Porrentruy se pose la question de sortir de la caisse de pension. D'autres communes se posent également la même question. Pour la commune de Courtedoux, les démarches pour sortir de la caisse de pension ont été entamées en 2012, soit avant ces procédures de recapitalisation. Par conséquent, la commune de Courtedoux a pu sortir sans payer de frais de sortie et a pu s'assurer auprès d'une caisse privée. Lorsque la commune de Coeuve et d'autres affiliés ont appris la situation, c'était trop tard. Il confirme que le Conseil en a beaucoup parlé et que même si cela n'était pas la volonté du canton, il a souhaité que ce chiffre de recapitalisation apparaisse sur le budget et soit donc transparent.

Michel Bernard explique que la recapitalisation de la caisse de pension sera financée par les impôts cantonaux et communaux, que ce chiffre n'a pas à être caché et doit apparaître dans le budget. Il souligne qu'il y a déjà quelques années le canton parlait de renflouer la caisse et que les affiliés auraient dû réagir avant.

Benoît Bleyaert répond que si la caisse de pension accorde un délai aux affiliés pour sortir de leur caisse sans le moindre frais, la majorité des affiliés vont sortir. Il explique que l'exercice est compliqué et délicat. Il précise que le budget mentionne Fr. 25'000.—, alors que la commune a reçu ce jour une facture de Fr. 28'000.—. Le Conseil communal est le premier à regretté cette situation, mais en 2012 il n'avait pas connaissance de motifs pour sortir de la caisse de pension.

Michel Bernard précise que la commune de Courtedoux a certainement écouté les remarques sur la situation financière de la caisse de pension de M. Gigon, qui faisait partie du conseil d'administration.

Jacques Stadelmann précise qu'au moment des faits, M. Gigon ne faisait plus partie du conseil d'administration et explique qu'il faudrait voir les conditions faites par les assurances privées aux communes qui sortent de la caisse de pension. Il précise que beaucoup de caisses publiques ont dû passer par la recapitalisation et peut comprendre, qu'il y ait des conséquences pour les communes affiliées.

Pierre Henzelin explique que la recapitalisation signifie qu'une collectivité débourse de l'argent pour des caisses de prévoyance qui ont été mal gérées. Cette charge est « lourde » pour la commune de Coeuve, même si elle ne peut être comparée à celle de Porrentruy. Il rappelle que ce n'est pas la seule caisse de pension cantonale qui est dans cette position, pour lui il y a de l'incompétence et trop de facilité dans le fait que lorsqu'il n'y a plus d'argent c'est la collectivité qui paye.

M. le Président précise qu'il est compréhensible que le sujet fasse des « remous », mais qu'il s'agit plutôt d'un débat cantonal.

Pierre Henzelin explique que pour lui la taxe la plus juste est celle de la quotité d'impôt, car la taxe ne tient pas compte des petits ou grands revenus. Il demande à ce que la commune y fasse attention.

Benoît Bleyaert répond que les taxes existent car elles sont imposées par le canton, entendu que certains comptes doivent s'autofinancer uniquement pas le paiement de cette taxe et non par les impôts.

La caissière continue la lecture du budget.

A la fin de la lecture du chapitre 2, Jacques Stadelmann demande des précisions sur le personnel de l'exploitation et sur le montant des charges. Il demande si ce personnel d'exploitation participe au remboursement des charges sociales.

Marie-Thérèse Trouillat répond qu'il s'agit du salaire brut et qu'ensuite toutes les charges sociales sont répertoriées dans le chapitre 1.

Jacques Stadelmann confirment qu'en fonction des propos précédents, il trouvait le montant lié aux charges sociales élevés par rapport à ce salaire et demande confirmation au fait que dans le chapitre 1, sont compris les salaires de tout le personnel.

La caissière confirme que le chapitre 1 répertorie les charges sociales de tout le personnel et la procédure va évoluer en fonction du système informatique et comptable « MCH2 ».

M. le Président demande à la caissière de continuer la lecture du budget.

A la fin de la lecture du chapitre 5, Michel Bernard demande des précisions sur l'écriture comptable camp vert et sur le transport scolaire Coeuve-Lugnez, à savoir si les autres communes y participent.

Benoît Bleyaert répond que l'année dernière a eu lieu un camp de ski (camp d'hiver) et que cette année a été proposé un camp vert qui aura lieu cet été. En ce qui concerne le transport d'élèves, les factures sont prises en compte dans la répartition des charges. Afin d'éviter une « cuisine comptable » entre Coeuve, Damphreux et Lugnez, la commune de Coeuve prend la totalité des frais à sa charges et déduit les coûts dans la répartition des charges. Il précise que suite à cette nouvelle comptabilisation, le canton a diminué les acomptes de la commune de Coeuve et que cette procédure n'a pas d'effet sur la trésorerie de la commune.

La caissière continue la lecture du budget.

A la fin de la lecture du chapitre 9, Michel Bernard demande si la caissière a tenu compte dans l'impôt sur le revenu, de la baisse des revenus des couples mariés.

La caissière confirme qu'elle en a tenu compte et que cela représente pour Coeuve une diminution de Fr. 49'753.—.

Michel Bernard demande si elle a pris en compte l'exercice 2013 et demande si celui-ci est meilleur que budgétisé.

Marie-Thérèse Trouillat confirme qu'elle a pris en compte l'exercice 2013 et qu'effectivement le rôle d'impôt de 2013 est meilleur que le montant budgétisé.

La caissière continue la lecture du budget.

Marie-Thérèse Trouillat explique que le budget 2014 de la commune de Coeuve, prévoit un excédents de charges Fr. 150'400.—, sur un total de charges de Fr 2'969'268.— et un total de produits de Fr 2'818'868.—.

A la fin de lecture du budget de fonctionnement 2014, M. le Président ouvre la discussion de détail.

Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 2b de l'ordre du jour, qui est approuvé à l'unanimité.

M. le Président donne lecture du **point 2c de l'ordre du jour, soit le budget des investissements** : Fr. 70'000.– pour la réfection des abris de la protection civile, voter le crédit nécessaire, sous réserve d'un prélèvement dans le fonds, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider.

M. le Président cède la parole à Didier Chavanne.

Didier Chavanne explique que le Conseil communal propose ce soir de rafraîchir une partie des abris PC situés sous la halle. Il explique que le sous-sol est occupé par des sociétés, par le SIS, par la voirie et bien entendu par des « lits ». L'idée est de réaménager cette superficie. Didier Chavanne explique que la commune a de plus en plus de demandes de locations de lits pour une ou plusieurs nuits. Il cite comme exemple que lors de la location de la salle de la halle, des personnes sous l'influence de l'alcool ne souhaitent pas prendre le volant. Le but du Conseil communal est de ne pas concurrencer les autres infrastructures mises à disposition dans le canton, mais qu'en cas de demandes, de pouvoir proposer un logement décent. Par le biais d'un plan, Didier Chavanne explique les réaménagements des locaux, les accès avec ou sans location de la salle. Il cite les montants des devis liés aux travaux à réaliser, soit menuiserie, sanitaire, électricité, carrelage, peinture et nettoyage. Didier Chavanne explique que la commune a la possibilité de prendre sur le fond de la protection civile le montant total des devis qui s'élève à Fr. 70'000.–. Actuellement le solde de ce fond s'élève à Fr. 132'410.– et Didier Chavanne rappelle que depuis le 01.01.2012, ce fond n'est plus alimenté par la taxe de dispense de construire un abri, car celle-ci est facturée par le canton. A ce jour ce fond est affecté à la commune, mais le Conseil ne sait pas pour combien de temps. Il est possible qu'un jour celui-ci soit affecté dans un pot commun. Didier Chavanne souligne que l'idée n'est pas de dépenser l'argent de ce fond, mais que ce projet fait suite à des demandes. Il précise que le Conseil a reçu un préavis favorable du service cantonal pour prélever l'argent sur ce fond et qu'il faut encore attendre le préavis de la confédération.

M. le Président ouvre la discussion de détail.

Pierre Henzelin demande si la commune encaisse des émoluments pour les tiers qui occupent les locaux.

Didier Chavanne répond qu'il y a eu très peu de locations et que depuis plusieurs mois la commune ne les loue plus en raison de leur insalubrité. Il précise qu'après la réfection il y aura des rentrées d'émoluments et qu'un tarif sera applicable.

André Trouillat informe que les casernes de Bure seront rénovées, que l'armée est à la recherche de locaux à proximité et que certaines communes se sont empressées de rénover leurs abris pour les louer à l'armée.

André Chavanne demande si le Conseil va réaménager tous les locaux.

Didier Chavanne répond qu'il y a aura des déménagements. Il montre par le biais du plan, la séparation entre les locaux utilisés par les sociétés et les locaux des abris PC.

Benoît Bleyaert précise que le volume est là et que toutes les sociétés continueront à occuper des locaux au sous-sol. Le Conseil a voulu remettre de l'ordre dans la location de l'affectation des locaux. Il précise qu'il y aura environ 200 lits proposés à la location, dans des locaux libres et salubres.

Jacques Stadelmann demande des précisions au niveau de l'entretien et du linge mis à disposition.

Benoît Bleyaert montre par le biais du plan que les petits locaux pourront accueillir des familles avec enfants et que des lits standards seront mis à disposition. Le fait qu'il y ait des cloisons, permettra de mettre en location les locaux en fonction de la demande.

André Trouillat demande des précisions au niveau des sommiers.

Didier Chavanne répond que les sommiers sont en pavatex et des matelas en mousse posés dessus. Il précise qu'il n'est pas prévu de changer les matelas, mais que tout sera nettoyé et rafraîchi.

Pierre Ribeaud demande si des travaux de peinture sont prévus.

Didier Chavanne répond que les locaux sont sales, donc ils seront en premier lieu nettoyés et qu'ensuite peut-être certains seront repeints.

Benoît Bleyaert précise qu'en cas de travaux de peinture, ceux-ci seront réalisés par le cantonnier.

Jacques Stadelmann demande si les abris PC seront prêts à la location pour la St-Martin 2014.

Benoît Bleyaert répond qu'en cas d'approbation ce soir et dès réception des avis favorables du canton et de la confédération, les travaux débuteront de suite. Donc les abris seront prêts à la location bien avant la St-Martin. Il précise que les directives fédérales sont « pointues » dans ce genre de locaux et que les entreprises mandatées en seront informées.

Pierre Henzelin explique que jusqu'à présent les abris PC servent à autre chose que leur utilité principale et que le fait de les rénover est une bonne chose.

Didier Chavanne confirme que tout ce qui est prévu ne dérange pas la fonction première.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 2c de l'ordre du jour, qui est approuvé à l'unanimité.

M. le Président donne lecture du point 3 de l'ordre du jour, soit les **Divers**.

Il cède la parole à M. le Maire et aux conseillers communaux.

M. le maire explique que dans le cadre des travaux du projet d'Amélioration Foncières Simplifiées et après la pause hivernale, les travaux ont repris et ceux-ci seront achevés dans les prochaines semaines.

Benoît Bleyaert profite de l'occasion pour remercier le travail de la caissière, pour l'établissement du budget. Il rappelle qu'il s'agit d'un travail de fourmi, que chaque point est scrupuleusement détaillé et que beaucoup d'informations sont examinées. Si le budget est passé au mois de mars, c'est que le Conseil et la caissière ont la volonté d'établir un budget au plus juste.

M. le Président cède la parole à l'assemblée.

Michel Bernard demande des précisions concernant la publication officielle, sur l'interdiction aux citoyens d'utiliser de l'herbicide au cimetière, et sur le fait que dans les cimetières d'autres communes il n'y ait pas un brin d'herbes. De plus, il demande des précisions sur la mise en terre des urnes, car il a constaté un dimanche qu'il y avait une planche et qu'en la soulevant, l'urne était visible. Il précise que cette manière de faire n'a pas « bonne façon ».

Benoît Bleyaert répond que le Conseil a souhaité rappeler que les citoyens ne peuvent pas utiliser de l'herbicide. Il souligne qu'il s'agit d'un rappel car cela fait des années que l'utilisation d'herbicide est interdite, sur les routes, places, etc... où les eaux ruissellent. Il explique que cette

interdiction concerne autant les communes que les particuliers. Le Conseil ne souhaite pas faire la « police » et souhaite éviter les dénonciations, mais suite à une mise en garde de l'OE, la commune a voulu rappeler cette interdiction, afin que les citoyens en soient conscients. Pour l'état des autres cimetières, il souligne que le cimetière est un lieu ouvert à tous. Le vœu de la commune est de rendre les gens attentifs à cette interdiction et ils sont les bienvenus pour venir y arracher les mauvaises herbes. Il précise que le sujet est souvent discuté en assemblée et que les habitudes doivent changer.

André Chavanne demande pourquoi des communes par exemple Damphreux, ont l'autorisation d'utiliser du désherbant.

Benoît Bleyaert répond que souvent le Conseil entend que des communes ont une telle autorisation. Il confirme qu'aucun particulier, qu'aucune commune n'a l'autorisation d'utiliser de l'herbicide. Si des communes s'octroient le droit d'en utiliser, cela ne concerne pas le Conseil communal de Coeuve qui souhaite suivre l'interdiction. Il précise que souvent le Conseil entend parler de dérogation de la part du service de l'environnement et le Conseil est amateur pour en obtenir une copie.

Benoît Bleyaert répond que concernant la mise en terre d'urne, cette procédure est de courte durée et elle est discuté avec la famille. Après libre à chacun de regarder sous la planche ou non. Il précise que le Conseil ne peut tolérer un trou ouvert pendant plusieurs semaines, mais si celui-ci est là pendant quelques jours c'est en accord avec la famille pour que celle-ci puisse s'organiser, car il y a peut-être des personnes qui viennent de loin.

Maurice Migy relève que la commune de Coeuve ne sollicite pas de taxe liée au cimetière, alors que d'autres communes facturent une telle taxe. La commune de Coeuve entretien du mieux que possible le cimetière.

Benoît Bleyaert confirme les dires de Maurice Migy. Il précise que les gens sont taxés toute leur vie, que cette dernière taxation le Conseil souhaite s'en passer et accorder aux citoyens de Coeuve d'y être enterré librement. Il précise aussi qu'à l'heure actuelle la tendance est aux herbes « folles », il comprend que ça ne peut pas plaire à tout le monde et rappelle que le cimetière est ouvert à tous.

Jacques Stadelmann explique que comme le sujet est débattu à chaque assemblée, il s'est rendu dernièrement au cimetière communal et l'a trouvé impeccable.

Pierre Henzelin explique qu'il ne comprend pas pourquoi lors du nivellation d'une rangée, celle-ci a été « chaillée » et demande comment cette rangée va être entretenue. Concernant le carré du bas, il explique que c'est de notoriété publique qu'il se détériore. Certaines tombes sont nivellées, d'autres pas et cela ne correspond pas aux autres cimetières. Il précise que des personnes payent des concessions, par exemple pour 25 ans, et qu'à l'échéance du délai la famille est avisée qu'elle peut renouveler pour 25 ans la concession ou alors la commune nivelle la tombe. Il précise que le problème du cimetière doit être réglé et qu'il entend régulièrement des remarques sur son état.

M. le Président explique que la commune de Coeuve est dans un milieu rural et que la nature reprend ses droits. Il rappelle que l'interdiction de désherber est en vigueur depuis plusieurs années.

André Chavanne demande des précisions sur le marquage au carrefour de la route d'Alle et sur le fait qu'il y a deux ans il avait fait une intervention lors d'une assemblée sur le marquage des routes du village, qu'hormis la route d'Alle rien n'a été fait.

Benoît Bleyaert répond que le marquage a été refait et qu'actuellement le plan de signalisation pour la mise aux normes du village est en dépôt public. Il précise que le marquage au sol est indicatif et en cas d'absence de marquage la priorité de droite reste de vigueur.

André Chavanne précise que les automobilistes ne respectent pas cette priorité de droite. Benoît Bleyaert et M. le Président répondent que la commune ne peut pas intervenir auprès de l'attitude des automobilistes et sur les gens qui ne connaissent plus les règles de conduite. Les gens doivent apprendre à se responsabiliser.

Benoît Bleyaert explique que le plan de signalisation a été fait pour avoir un minimum d'investissement et pour répondre aux nouvelles normes. Il précise que les gens deviennent de plus en plus procéduriers et que la commune doit se protéger au niveau légal. Il rappelle que tout le territoire communal a été examiné et se trouve sur le plan de signalisation. Le souhait du Conseil est de suivre les normes légales, mais selon un service minimum. Le marquage au sol de la route d'Alle est là pour informer les automobilistes, mais si celui-ci s'efface la commune ne peut y être tenu responsable. Le Conseil communal souhaite conserver ce marquage au sol car il s'agit du premier carrefour en arrivant au village. Il précise également que le marquage, pour limiter les frais, est effectué par le cantonnier. M. le Maire explique que la population ne s'en rend pas compte, mais que le Conseil communal est régulièrement sollicité pour payer divers frais.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président remercie l'assemblée communale pour la participation de chacun, les membres du Conseil communal pour leur travail, ainsi que l'administration et il lève l'assemblée.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :	La Secrétaire :
Gérard Trouillat	Flore Brahier